**Fédération des sociétés de tir du Bas-Valais**

# REGLEMENT DE LA FINALE DE LA FEDERATION DES SOCIETES DE TIR DU BAS-VALAIS

## 1. Droit de participation et but

Cette finale est ouverte à toutes les sections 300 m. et 50/25 m. membres de la Fédération de Sociétés de Tir du Bas-Valais nommée ci-après FST BVS. Chaque section a droit à un nombre limité de participants.

Le but de la finale est de contribuer au développement du tir sportif et de renforcer l'amitié entre les tireurs.

## 2. Organisation générale

Un membre du comité de la FST BVS est chargé de l'organisation et de l'exécution de cette finale.

*Inscriptions*

Le responsable transmet aux sections le formulaire des inscriptions individuelles. Elles mentionneront : le n° de licence, le nom, l'année de naissance et la catégorie (A, D, E, JT, P25, P50) dans laquelle le tireur participe à cette finale.

*Délai*

Au plus tard 30 jours avant la finale, les sections retourneront le formulaire, dûment complété, au responsable du la finale.

*Finance de participation*

La finance de participation individuelle se monte à ~~CHF 20.—~~ **CHF 25.-**. Elle est encaissée le jour de la finale.

Pour les tireur inscrits mais absents, la finance de participation sera encaissée auprès des sections.

La somme de CHF 15.— servira à couvrir les frais d'organisation (prix, fournitures diverses) et ~~CHF 5.—~~ **CHF 10.-** sera versée à la société organisatrice pour la location des installations.

## 3. Finale

Toutes les sections de la FST BVS recevront une invitation à participer à la finale.

*Participants*

L'invitation mentionnera les catégories et le nombre de tireurs que pourra envoyer chaque section en finale.

Le nombre maximum par catégorie est de 5 tireurs A, 5 tireurs D, 5 tireurs E, 5 tireurs JT/JJ.

Se référer aux points 5 et 6 pour le pistolet 25m et 50m.

La sélection des participants est du ressort des sections.

*Place de tir*

Le comité, d'entente avec les responsables du stand, défini la date et la place réservée pour la finale.

Des changement peuvent toutefois intervenir.

L'invitation mentionnera : la date, la place de tir et les heures de la finale.

*Règlement de la finale*

Pour les passes, sont pris en comptes les règlements d'exécution stipulés aux points 4 et 5 pour le 300 m.

Voir règlement annexe pour le P50 et P25.

*Licences*

Est également pris en compte le règlement des licences. Chaque participant devra être titulaire d'une licence valable dans l'une des sections de la FST BVS.

Les juniors et les jeunes tireurs sont dispensés de licences.

*Catégories et classes*

Les catégories A / D / E / P25 / P50 comprennent les classes J, E, V, SV. Il n'y a pas de classement séparé pour les classes d'âge.

La catégorie JT comprend les classes JT et JJ au Fass90.

Voir règlement annexe pour P50 et P25.

*Sections et Licences*

Afin de permettre et de maintenir la participation du plus grand nombre de sections à cette finale, les tireurs actifs A, regroupés au sein d'une section, peuvent participer pour leur société d'origine, pour autant qu'ils puissent justifier d'une licence actif B au sein de cette section.

D'autre part, un membre actif B doit être titulaire d'une licence A au sein d'une société de la FST Bs-Vs pour participer à la finale.

Un tireur ne peut participer qu'à la distance pour laquelle il possède une licence.

*Armes, Munitions, Equipement*

Les armes et munitions seront conformes au règlement de la FST. Les équipements seront également conformes au règlement en vigueur.

Distinctions

Les diplômes récompenseront les trois premiers des catégories A / D /E / P25 / P50. Des médailles olympiques (or, argent, bronze) récompenseront les trois premiers de la catégorie JT.

*Prix*

Des prix e nature seront remis aux six premiers des catégories A / D / E / P25 / P50 / JT pour autant qu'il y ait plus de six participants dans la catégorie. Si ce nombre n'est pas atteint, un prix est distribué aux trois premiers.

*Sanctions*

Lee comité se réserve le droit de contrôler les licences, les armes, les munitions, l'équipement et de prendre les dispositions nécessaires en cas de non-respect des règlements.

Une amende de CHF 50. — sera perçue pour toute infraction aux normes de sécurité.

## 4. Fusil

*1er et 2ème tour éliminatoire*

Chaque tireur exécute 2 passes selon le programme ci-dessous.

Il reçoit un rangeur de 25 minutes pour la catégorie A et 15 minutes pour les cat. D/E/JT, par tour, coups d'essais compris.

Les coups tirés hors temps imparti comptent pour zéro.

| | |
|---|---|
| Cat. A | 5 coups d'essai + 20 coups à 10 points |
| Cat. D | 5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série) |
| Cat. E | 5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série) |
| Cat. JT | 5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série) |

*Qualifications*

Les six meilleurs résultats par catégorie, à l'addition des 2 tours, seront qualifiés pour la finale.

*Egalité*

En cas d'égalité, l'appui se fait par : Le 1er tour - Le nombre de 10 - L'âge.

*Finale à 300 m.*

Chaque tireur exécute 1 passe selon le programme ci-dessous.

Il reçoit un rangeur de 25 minutes pour la cat. A et 15 minutes pour les cats. D / E /JT, coups d'essai compris.

Les coups tirés hors du temps imparti comptent pour zéro.

| | |
|---|---|
| Cat. A | 5 coups d'essai + 20 coups à 10 points |
| Cat. D | 5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série) |
| Cat. E | 5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série) |
| Cat. JT | 5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série) |

*Egalité*

En cas d'égalité, l'appui se fait par : Le total des 2 premiers tours - Le 1er tour - Le nombre de 10 - L'âge.

*Dispositions finales fusil*

Ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2025, approuvé par le comité de la FST BVS et l'assemblée générale du 14 novembre 2024 (tenue à Monthey).

## 5. Pistolet 50m

*Armes autorisées*

Pistolet de calibre 22lr, chargement coup par coup.

*Position*

Debout sur appui. Appui fourni par l'organisateur ou appui personnel autorisé.

*Catégorie*

Une seule catégorie, pas de séparation entre les catégories d'âge, tout âge autorisé sur appui.

*Participants*

Chaque société de tir de la fédération dispose d'un quota de 3 tireurs. Ensuite, les places restantes sont distribuées par ordre de réception des inscriptions.

Il y a 24 places maximum disponibles. Minimum 9 tireurs pour l'organisation du tir.

*1er tour éliminatoire*

Chaque tireur exécute le programme ci-dessous en 45 minutes.

Les coups tirés hors du temps imparti comptent pour zéro.

30 coups à 10 points sur cible PP-50cm (coups d'essai libres)

*Egalité*

En cas d'égalité l'appui se fait par : Le nombre de mouches - L'âge.

*Finale*

Les 6 meilleurs au classement du 1er tour disputent la finale, même programme que le tour de qualification.

*Egalité lors de la finale*

En cas d'égalité l'appui se fait par : Le nombre de mouches - Le 1er tour - L'âge.

## 6. Pistolet 25m

*Armes autorisées*

Pistolet PPA / PPC / Pistolet d'ordonnance

*Position*

Debout bras franc. Tir à 2 mains autorisé pour pistolets d'ordonnance.

*Catégorie*

Une seule catégorie, pas de séparation entre les catégories d'âge.

*Participants*

Chaque société de tir de la fédération dispose d'un quota de 3 tireurs. Ensuite, les places restantes sont distribuées par ordre de réception des inscriptions.

Il y a 20 places maximum disponibles. Minimum 9 tireurs pour l'organisation du tir.

*Tour éliminatoire*

Chaque tireurs exécute 2 passes selon le programme ci-dessous :

| | |
|---|---|
| Passe précision : | Cible précision 25m, par série de 5 coups en 150 secondes<br>(1 série de 5 coups d'essai obligatoires + 3 séries de 5 coups |
| Passe vitesse : | Cible vitesse 25m, 5 à 10 points<br>(1 série de 5 coups d'essai obligatoires + 3 séries de 5 coups) |

*Egalité lors du tour éliminatoire*

En cas d'égalité l'appui se fait par : Le nombre de mouches (précision et vitesse) - La passe vitesse - La passe précision - L'âge.

*Finale*

Les finalistes tireront 10 séries de 5 coups maximum. Le comptage est du type « Touché-Manqué » avec élimination dès la quatrième série du finaliste ayant obtenu le plus faible résultat.

Après la 4ème série, le tireur à la 8ème place du classement sera éliminé, etc… Les éliminations se succéderont jusqu'à la fin de la série qui décidera du vainqueur.

| | |
|---|---|
| Série finale | Cible vitesse 25m zonée : le toucher = 10.2<br>(1 série de 5 coups d'essai obligatoires + 4 séries de 5 coups minimum) |

*Egalité lors de la finale*

En cas d'égalité : une série shoot off de 5 coups est tirée jusqu'à rupture de l'égalité. Si après deux séries de shoot off les tireurs concernés ne sont toujours pas départagés, les deux sont éliminés et une série complète est retranchées du concours.

En cas de parfaite égalité au classement final, le classement du tour qualificatif prime, puis la passe vitesse, puis l'âge.

~~*Dispositions finales pistolet*~~

Ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2025, approuvé par le comité de la FST BVS et l'assemblée générale du 14 novembre 2024 (tenue à Monthey).

**Ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2027, Il a été accepté lors de l'assemblée générale du 11 novembre 2026 à Martigny.**

Le comité de la Fédération